



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 1127 des honorables Députés Mars Di Bartolomeo et Yves Cruchten

1. Pourriez-vous préciser les causes exactes de la détérioration de la surface récemment rénovée de la piste d'atterrissage, notamment en tenant compte de la prise de position du CEO de Lux-Airport qui exclut tout défaut mécanique ?

Comme confirmé le jour-même, il n'y a pas eu de charge mécanique exceptionnelle de la piste comme cela aurait pu se produire suite à un accident ou un atterrissage particulièrement brutal. Depuis la fermeture de la piste de décollage et d'atterrissage à l'aéroport de Luxembourg, le 28 août dernier, je me suis concertée à trois reprises avec la direction de luxAirport. Il s'avère que des irrégularités sont apparues au niveau de la couche supérieure d'asphalte il y a plus d'un an et demi, entraînant déjà diverses réparations et entretiens préventifs.

Des analyses en cours depuis cette date n'ont pas encore produit de résultats tangibles à ce jour. J'ai demandé à être en possession de conclusions au plus tard pour la fin de l'année.

2. Quelles actions ont été entreprises pour atténuer l'impact de cette fermeture sur les voyageurs et les opérations des compagnies aériennes ?

Au cours des travaux de réparation de la piste, une partie de cette dernière a déjà été réouverte au trafic aérien le jour même à partir de 10:30 heures, tout d'abord sur une longueur de 1.800 m, ensuite sur une longueur de 2.000 m. Cette opération appelée « Reduced Runway Operations », a permis aux aéronefs de taille moyenne de décoller et d'atterrir pendant les travaux de réparation, ce qui a considérablement atténué les retards et les annulations de vols.

Sur 81 départs prévus, 11 ont dû être annulés et 49 ont été retardés; et seulement 4 des 80 arrivées prévues ont dû être déviées sur un autre aéroport.

Malgré les troubles occasionnés, les compagnies aériennes ont salué la prééminence de la sécurité sur la continuité des opérations.

3. Est-il prévu de revoir les standards de qualité et de surveillance des travaux de réfection des infrastructures critiques comme celle de la piste d'atterrissage ?

La piste est considérée comme infrastructure critique particulièrement sollicitée et elle est contrôlée de manière continue à ce titre. Sept inspections sont effectuées chaque jour. C'est grâce à ces inspections que le dommage a été identifié rapidement.

Il faut savoir que si la durée de vie d'une piste d'atterrissage et de décollage est de 30 ans, la couche supérieure d'asphalte doit être renouvelée environ tous les cinq ans.

Pour le surplus, je renvoie au communiqué de luxAirport qui effectuera sous peu des travaux préventifs sur la piste.

Luxembourg, le 7 octobre 2024

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes